

Heures complementaires et congés maternité

Par Dodidone, le 05/06/2017 à 13:51

Bonjour

Je suis actuellement adjointe d'animation principale pour une mairie

Je suis sur un temps de travail annualisé a 20/35ème

Ce temps de travail se décompose en heures fixes et en heures volantes.

Durant mon congés maternité je n'ai pas pu faire les heures volantes que j'aurais faites en temps normal

À mon retour on m'a demandé de faire toutes les heures prévues pour l'année

Ma question est la suivante

Est ce normal de me demander de faire des heures que j'aurais fait en temps normal pendant mon congés maternité

Y a til une loi qui existe?

Merci d'avance